



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

AR PREFECTURE

016-251602595-20180309-DELIB24-DE
Reçu le 20/03/2018

Comité Syndical du 9 mars 2018

Délibération n°24/2018

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT et le neuf mars à quatorze heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 19 février 2018

Membres présents : Messieurs François Bonneau, William Jacquillard, Samuel Cazenave, Didier Jobit, Jean-Hubert Lelièvre, Jacques Chabot et Jean-François Dauré.

Mesdames Stéphanie Garcia, Jeanne Filloux, Florence Pechevis, Fabienne Godichaud, Annette Feuillade et Elisabeth Lasbugues.

Membres absents ou excusés : Messieurs Xavier Bonnefont, Daniel Sauvatre, Mathieu Hazouard, François Nebout, Didier Villat et Philippe Bouty. Madame Martine Pinville.

Membres consultatifs présents : Messieurs Daniel Braud et Andreas Koch.

Membres consultatifs absents excusés : Mesdames Anne Frangeul et Cécile François.

Pouvoirs :

Monsieur François Nebout a donné son pouvoir à monsieur François Bonneau.

Monsieur Didier Villat a donné son pouvoir à madame Stéphanie Garcia.

Monsieur Philippe Bouty a donné son pouvoir à madame Jeanne Filloux.

Objet : Videogame Executive Forum (VEF) – Modification de la grille des tarifs d'inscription

Dans le cadre du prochain Videogame Executive Forum qui aura lieu du mercredi 11 au vendredi 13 avril 2018, il a été convenu, afin de mieux valoriser l'évènement et d'assurer une qualité des participants, de rendre payant l'accès au VEF.

Ainsi par délibération du 24 janvier 2018, vous avez approuvé la politique tarifaire suivante :

- un tarif de base de 260 euros comprenant les déjeuners et les diners ainsi que l'accès à l'ensemble des ateliers et conférences pendant les deux jours, avec un tarif « Early Bird » jusqu'au 28 février 2018 de 180 €.
- Un tarif préférentiel « Early Bird » de 120 € pour les adhérents au Syndicat National du Jeu Vidéo.
- La gratuité pour les entreprises de Nouvelle-Aquitaine.

En accord avec le SNJV, partenaire de l'évènement, il vous est proposé de prolonger le tarif Early Bird jusqu'au 31 mars 2018 dans les mêmes conditions que précédemment, à savoir :

- Un tarif de base de 260 euros avec un tarif « Early Bird » jusqu'au 31 mars 2018 de 180 euros.
- Un tarif préférentiel « Early Bird » de 120 € pour les adhérents au Syndicat National du Jeu Vidéo.
- La gratuité pour les entreprises de Nouvelle-Aquitaine.

Par ailleurs, pourrait être ajouté un tarif privilégié pour tout groupe d'au moins 10 personnes inscrites de la même société ou adhérent à un même cluster : 80 € par personne appliqué quelque soit la date d'inscription.

.....

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical - à l'unanimité (13 présents - 16 votants - 16 voix « pour ») :

- approuvent la nouvelle grille tarifaire proposée pour l'édition 2018 du Videogame Executive Forum, à savoir :
 - o un tarif de base de 260 €, avec un tarif « Early Bird » jusqu'au 31 mars 2018 de 180 € ;
 - o un tarif préférentiel « Early Bird » de 120 € pour les adhérents au Syndicat National du Jeu Vidéo ;
 - o un tarif privilégié pour tout groupe d'au moins 10 personnes inscrites de la même société ou adhérent à un même cluster : 80 € par personne appliqué quelque soit la date d'inscription ;
 - o la gratuité pour les entreprises de Nouvelle-Aquitaine.
- autorisent monsieur le Président à conduire toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 20 mars 2018
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 20 mars 2018
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 20 mars 2018

Signé: Le Président

François BONNEAU
Président du Pôle Image Magelis

